

**Arrêté du Président
de la Métropole européenne de Lille**

WAMBRECHIES -

**AVENUE DES SOLIDARITES M108 ET AVENUE DE BONDUES M654 -
RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION HORS AGGLOMERATION -
PROLONGATION DE L'ARRETE N°26-A-0311**

Le Président du conseil de la métropole européenne de Lille ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 5211-9 et L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0100 du 10 avril 2026 portant délégation de fonctions aux Vice-Présidents et Conseillers métropolitains délégués ;

Vu l'arrêté n° 26-A-0295 du 24 septembre 2026 portant délégation de signature aux responsables de service et fixant les modalités d'absence ou d'empêchement ;

Vu l'arrêté n°26-A-0311 en date du 01 octobre 2026 ;

Considérant que les travaux ne seront pas terminés ;

ARRÊTE

Article 1. Les dispositions de l'arrêté 26-A-0311 du 01 octobre 2026, portant réglementation de la circulation Avenue des Solidarités M108 entre le carrefour giratoire de la M654 (PR10+000) et la limite d'agglomération (PR10+750), et Avenue de Bondues M654 entre la limite d'agglomération (PR13+487) et le carrefour giratoire de la M108 (PR13+738) (Wambrechies) sont prorogées jusqu'au 23 octobre 2026 ;

Article 2. Le présent arrêté, transcrit au registre des actes de la Métropole européenne de Lille, est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publicité ;

Article 3. M. le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- M. le Maire de Wambrechies ;
- M. le Directeur Zonal des Compagnies Républicaines de Sécurité Nord ;
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Nord ;



Arrêté Du Président

- M. le Chef du Service Régional des Transports de la D.R.E.A.L ;
- M. le Directeur de la Fédération Nationale des Transports Routiers ;
- M. le Directeur d'ESTERRA ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique du Nord ;
- M. le Directeur d'Ilévia.

A Lille, le 9 oct. 2026

Le Président de la Métropole Européenne de Lille
Pour le Président
Le Chef de service

Frédéric FINET

